CII FRANCE

Plan d’action 2026–2028

Responsabilités proposées, livrables et conditions de passage

Version 1.0 • 15 novembre 2026 • Propositions soumises à décision

Principes de pilotage

Les fonctions ci-dessous sont à attribuer nominativement par les fondateurs. Les échéances sont des cibles ; un retard de validation décale les étapes suivantes. Aucun investissement n’est engagé pour respecter une date. La création juridique et l’adoption des textes doivent précéder le début effectif des activités.

Novembre–décembre 2026 — Constituer

Pilote : coordinateur provisoire des fondateurs. Actions : confirmer la liste des fondateurs et le siège avec autorisation ; arrêter l’objet ; débattre des statuts et du règlement ; estimer les charges ; choisir avocat et expert-comptable ; réunir l’assemblée constitutive ; adopter les textes et élire le bureau ; établir le procès-verbal ; effectuer déclaration et publicité. Livrables : textes signés, PV, liste des dirigeants, justificatifs de formalités. Passage : existence juridique et textes effectivement adoptés, à confirmer avant l’activité.

Janvier 2027 — Organiser

Pilote : bureau élu. Actions : vérifier les formalités, ouvrir le compte associatif, adopter budget et cotisation, organiser les accès documentaires, nommer les pôles, finaliser les politiques de conflits et données, préparer les adhésions. Livrables : budget, délégations, banque, registre membres, outils de suivi. Si les textes ont été adoptés en décembre, janvier sert à vérifier leur mise en œuvre ; toute modification suit leur procédure. Passage : association opérationnelle et information des membres disponible.

Février–mars 2027 — Recruter et cadrer

Pilotes : communication et secrétaire. Actions : présenter le cercle, accueillir les candidatures, recenser compétences et secteurs, organiser une réunion d’information sur les risques, ouvrir le dépôt d’opportunités. Livrables : registre des adhérents, fiche projet type, déclaration d’intérêts et calendrier des réunions. Aucun objectif de volume d’adhésions n’est fixé sans décision des fondateurs.

Avril–juin 2027 — Présélectionner

Pilote : comité de sélection. Actions : vérifier les dossiers et les sources ; appliquer la grille ; analyser marché et porteurs ; éliminer les dossiers incompatibles ; identifier les compétences manquantes. Livrables : fiches notées, registre des décisions, liste courte motivée. Passage : dossier suffisamment documenté et absence de blocage juridique identifié ; ne pas confondre présélection et autorisation d’investir.

Juillet–septembre 2027 — Approfondir

Pilotes : pôles financier et juridique, avec conseils externes. Actions : devis et audits, budget et trésorerie, scénarios, fiscalité, analyse du véhicule et de la réglementation financière, diligences locales en Côte d’Ivoire le cas échéant. Livrables : dossier de faisabilité, risques, note juridique, options de financement et de sortie. Passage : pas de réserve critique non résolue avant engagements.

Octobre–décembre 2027 — Préparer la décision

Pilotes : bureau et futurs associés. Actions : présenter le dossier, recueillir les intérêts non contraignants, définir le seuil de financement et la date butoir, arrêter la société cible et son pacte, vérifier les conditions préalables. Livrables : PV associatif, liste des volontaires, plan de financement sécurisé et actes à signer. Passage : validation écrite des conseils, information des participants et financement suffisant.

Début 2028 — Lancer sous conditions

Pilote : dirigeant de la société dédiée, désigné par ses associés. Actions : accomplir les actes de constitution et de financement dans l’ordre validé, ouvrir la banque, signer les contrats après levée des conditions, établir le tableau de bord. Livrables : actes signés, justificatifs de capital et immatriculation, contrats, budget initial. Un premier engagement irrévocable compte dans le plafond annuel.

À partir de 2028 — Suivre et décider

Pilotes : chaque dirigeant pour sa société ; bureau pour l’association. Reporting trimestriel proposé et comptes annuels. Décider d’un éventuel second projet selon les moyens réels ; maximum deux nouveaux projets par année civile. Réexaminer annuellement la capacité financière et humaine, les incidents et les conflits d’intérêts.

Tableau de pilotage proposé

Indicateurs : formalités achevées ; décisions à prendre ; dossiers reçus/complets/écartés ; score et réserves de chaque dossier ; budget d’étude engagé ; besoin total et financement sécurisé ; échéances et responsable de chaque condition ; nombre de lancements annuels ; rapports remis à temps. Mise à jour mensuelle du tableau par le secrétaire et revue trimestrielle par le bureau.

Budget associatif à chiffrer

Lignes : banque et assurance si pertinente ; conseil juridique ; expertise comptable ; domiciliation éventuelle ; hébergement et domaine ; outils ; réunions et communication ; études ; réserve de trésorerie. Pour chaque ligne : devis, montant, échéance, financeur et validation. Aucun montant n’est inventé dans ce plan. Le total des ressources associatives confirmées doit couvrir le budget voté ; les apports aux sociétés ne financent pas ce budget.

Registre des décisions prioritaires

D01 : confirmer siège et fondateurs — avant constitution. D02 : adopter gouvernance et textes — assemblée constitutive. D03 : voter cotisation et budget — avant recrutement. D04 : désigner conseils et responsables — janvier 2027. D05 : valider la méthode de sélection — avant instruction. D06 : valider montage, seuil, sortie et mécanisme de versement — avant tout engagement. Pour chaque décision : responsable nommé, date, pièces et résultat consignés.